

DECISION

OBJET : LE CREUSOT - Aménagement de l'esplanade - Samuel Paty - Mission de maîtrise d'œuvre - Déclaration sans suite

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R2185-1 et R2185-2, qui précisent que « l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite » et que « lorsqu'il déclare une procédure sans suite, l'acheteur communique [...] les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé »,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2026, devenue exécutoire à compter du 30 juin 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 avril 2026, devenu exécutoire le 04 mai 2026, accordant délégation de signature de la présidente à Monsieur Jean-Paul LUARD, conseiller communautaire délégué,

Vu la procédure adaptée lancée pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'esplanade Samuel PATY au Creusot,

Vu la révision par la collectivité de son programme d'investissement et de ses priorités d'action, conduisant à une modification substantielle du besoin. Dès lors, les éléments à l'origine du lancement de la procédure ne sont plus réunis, justifiant son abandon,

DECIDE ce qui suit :

- La procédure adaptée lancée pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'esplanade Samuel PATY au Creusot, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Fait à Le Creusot, le 29 juillet 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 juillet 2026
et publié, affiché ou notifié le 29 juillet 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a horizontal stroke.

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a horizontal stroke.